

P'on n'y verra jamais commettre d'injustice, vous connaissez à fond la balance et la manière de la faire pencher de votre côté. Vous savez économiser les bouts de chandelles, car vous savez ce qu'ils valent ; vous serez enfin un véritable trésor pour le conseil. Vous avez tourné la manivelle du moulin à café ! Peste ! vous êtes un fier mécanicien ; vous devez donc connaître à fond la pompe à feu, car c'est absolument la même chose. Vous pourrez, de plus, surveiller les ramoneurs, et voir à ce qu'ils n'emploient en fait de balais que ceux qui seront reconnus par vous de première qualité. Chaque soir avant de fermer votre magasin vous aviez pour habitude de vous assurer que les bougies fussent exactement soufflées, que les poêles fussent éteints, même en été ! Vous serez donc un admirable inspecteur du feu. Vous l'avez été toute votre vie, nous êtes né et prédestiné pour cette haute place ; elle vous appartient de droit, nous vous la donnons à l'unanimité des anglais, et cela avec d'autant plus de joie et de satisfaction que cela fera damner nos confrères d'une autre origine, qui veulent le bien public avant tout. Il n'est pas besoin de dire que vous êtes sans doute un loyal sujet, d'autant plus que vous n'avez peut-être jamais songé aux affaires publiques ; de cette manière les abus du pouvoir ne vous ont jamais inquiété, vous dormez comme une bûche sur la tyrannie et les griefs du pays. Allez en paix, nous vous nommons inspecteur du feu de la corporation. Heureux sont les simples d'esprit, le royaume des cieux leur appartient et souvent celui de la terre leur échoit.

Voilà comment s'est comporté notre conseil de ville au sujet d'un inspecteur du feu ; voyons quels sont les premiers résultats de son œuvre :—

D'abord la principale raison pour laquelle on avait besoin d'un inspecteur était qu'on avait besoin de former des compagnies de pompiers. Pour avoir un inspecteur la recette était facile, et la corporation a mis le nez dessus tout du premier coup. Il ne fallait que donner un salaire de trois cents louis et c'est ce qu'elle a fait ; aussi les inspecteurs ont-ils plu à foison sur le conseil. Il fut inondé d'inspecteurs.

Il ne s'agit plus maintenant que de former des compagnies. En ceci la corporation n'a pas été aussi adroite. Elle n'avait qu'à offrir 300 louis par année à chaque capitaine, 200 aux lieutenants et 100 aux pompiers, elle aurait eu même abondance de zèle ; cela aurait été facile maintenant que Mr. Huot n'est plus là pour s'écrier : *Où prendrons-nous l'argent ?* et qu'il y a dans le conseil une forte majorité d'Anglais pur sang, entr'autres Mr. Boisseau.

La corporation a donc ordonné par une proclamation du greffier terrible que toutes personnes desiruses de s'enrôler sous ses drapeaux comme capitaines, lieutenants ou pompiers eussent à se faire connaître en moins de huit jours sous peine d'être refusés. La presse ne fut pas forte. Au lieu d'une foule impatiente de s'inscrire on n'entendit qu'un cri et ce cri est un refus formel de servir la corporation sous aucun prétexte. Les anciens capitaines et lieutenants se sont assemblés et ont déclaré que l'inspecteur qu'on leur imposait étant totalement inhabile à les surveiller ils n'accepteraient nul emploi sous un corps qui méprise les services rendus, au profit d'inconnus qui ne montrent de zèle que lorsqu'il s'agit de partager les écus publics. D'ailleurs l'attrait est mince : toutes personnes liées avec les compagnies du feu seront tenues d'assister aux exercices au moins une fois par mois sous peine d'amende ; ainsi on aura l'amende en perspective et pour paiement une piastre par incendie. Ce qui veut dire que l'on aura d'autant moins que les inspecteurs du feu et des cheminées feront mieux leur devoir